



Institut du Travail Social Tours
Service Information Orientation

02 47 62 33 33 / 02 47 62 33 76
sio@its-tours.com

17 rue Groison
BP 77554
37075 Tours Cedex 2

Siret : 302 823 786 000 25
n° de déclaration d'activité : 24 37 00082 37
Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État.



www.its-tours.com

Institut du
**Travail
Social**
TOURS



Assistant Familial

240 HEURES

Donnez du sens
à votre métier

L'Assistant Familial est un travailleur social qui exerce une profession définie et réglementée d'accueil permanent à son domicile et dans sa famille de mineurs ou de jeunes majeurs de 18 à 21 ans. L'accueil peut être organisé au titre de la protection de l'enfance (Art. L.421-1 et suivants du code de l'Action sociale et des familles et Art. L.773-1 et suivants du code du travail) ou d'une prise en charge médico-sociale ou thérapeutique. L'assistant familial doit être titulaire d'un agrément délivré par le président du conseil départemental après vérification que ses conditions d'accueil garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des mineurs accueillis (arrêté du 14 mars 2006).

Désormais obligatoire, la formation est accessible à tout candidat après qu'il ait réalisé un stage préparatoire à l'accueil des enfants d'une durée de 60 heures. La formation doit être suivie dans un délai de trois ans après la signature du premier contrat de travail.

Le suivi de la formation est obligatoire. La présentation au Diplôme d'Etat ne l'est pas pour exercer ce métier.

Ce diplôme d'Assistant Familial de niveau V « atteste des compétences nécessaires pour accueillir de manière permanente à son domicile et dans sa famille des mineurs ou jeunes majeurs » (Décret du 30 décembre 2005).

Les conditions d'inscription

Aucun diplôme n'est exigé. Accessible avec ou sans le baccalauréat.

La formation est ouverte à tout candidat ayant réalisé un **stage préparatoire d'une durée de 60 heures à l'accueil d'enfant** organisé par l'employeur dans les deux mois qui précèdent l'accueil du premier enfant confié au titre d'un premier contrat de travail suivant son agrément.

Contenu de la formation

La formation se décompose en 3 Domaines de Formation (DF) :

- > DF 1 – Accueil et intégration de l'enfant ou de l'adolescent dans sa famille d'accueil (140 heures)
- > DF 2 – Accompagnement éducatif de l'enfant ou de l'adolescent (60 heures)
- > DF 3 – Communication professionnelle (40 heures)

Durée de la formation

Durée de la formation = 240 heures

La formation est dispensée en alternance sur une **amplitude de 18 à 24 mois** pour les assistants familiaux agréés en situation d'emploi.

Obtention de la qualification

- > Certifié par la DRDJSCS

Démarche de VAE

Pour s'engager dans une démarche de Validation des Acquis de l'expérience le candidat doit :

- > Avoir exercé au moins deux activités salariées, non salariées ou bénévoles d'une durée cumulée de 1 an, au cours des 10 dernières années, ayant un rapport direct avec le référentiel du DEAF

24 heures maximum d'accompagnement méthodologique (aide à la rédaction du livret 2), proposé par la Cellule VAE.

Evolutions professionnelles

Les assistants familiaux sont employés dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) par les conseils départementaux. D'autres secteurs d'intervention sont possibles :

- > les services de placements familiaux gérés par des établissements privés associatifs,
- > les services d'accueil familial spécialisés,
- > l'accueil familial thérapeutique en service de psychiatrie infanto juvénile.

Nos conseils pour réussir

- > Visionnez des vidéos en ligne de professionnels pour mieux cerner les spécificités des métiers du secteur social. Interviewez des professionnels. Faites des stages.
- > Multipliez les opportunités pour rencontrer des publics : investissez-vous dans des actions de bénévolat (associations sportives, artistiques, culturelles, humanitaires).
- > Visitez les blogs, sites internet, réseaux sociaux des différentes écoles en travail social, établissements d'accueil des publics. Soyez curieux !
- > Venez à une **Journée Portes Ouvertes de l'ITS Tours** : rencontrez des étudiants, formateurs, professionnels.
- > Assitez aux réunions d'information des Conseils départementaux.

Début de la formation :

Selon la demande.

Modalités d'inscription

L'employeur prend directement contact avec l'ITS pour inscrire le salarié concerné.

Formation dispensée à Tours et Blois.

Le candidat doit obligatoirement être en emploi.

Plus d'infos : secretariat.af@its-tours.com

Modalités financières

Coût de la formation = nous contacter

Demander un devis

secretariat.af@its-tours.com